

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 24.06.2008

L'an deux mille huit et le trente juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents: Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mrs CRESPO, MARTY, RAYNAL, MIIE CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BORIE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, DELBES, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents: Mme SABY, Melle PORTAL, Mme RAHOU: excusées.

N° 08/126

Secrétaire : Mme COMBES.

Objet de la délibération

Rapporteur: Monsieur Delpoux

SUBVENTION OPERATION FACADE

Par délibération du 29 janvier 2007, le Conseil Municipal avait décidé de prolonger d'un an l'aide au ravalement des façades d'habitations.

Cette aide se traduit après conditions requises, par le versement au propriétaire ou au locataire, d'une subvention de 20 % des travaux, plafonnée à 763 euros.

Il fait part au Conseil Municipal, qu'une opération, engagée en 2007, vient de se terminer, et qu'il convient de procéder au versement de la subvention.

Il propose donc de verser la subvention suivante à :

Adopté à l'unanimité

SCI Nhut Hoang – 51 avenue Jean Jaurès 81160 SAINT-JUERY pour le ravalement de l'immeuble 51 avenue Jean Jaurès - 81160 ST-JUERY Montant des travaux subventionnables : 4 455,34 euros Montant de l'aide : 763 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer la subvention comme indiquée ci-dessus.

DIT que des crédits seront inscrits sur le budget principal 2008, article 2042.

Pour extrait conforme, SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009 Jacques LASSERRE Maire,